

IPFBW
Association Intercommunale Coopérative
Constituée par acte approuvé
Arrêté Royal du 9 septembre 1924
Siège social : Avenue Jean Monnet 2 à Louvain-la-Neuve

**Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire tenue le 27 novembre 2018
à Louvain-la-Neuve**

La séance est ouverte à 18 h 12 sous la présidence de Madame Florence REUTER.

L'Assemblée choisit comme scrutateurs :

- Madame/Monsieur Monique Misenge
- Madame/Monsieur Harcel Engels

et désigne comme secrétaire de séance, Madame Christine LEBRUN.

Sont présents ou représentés, les associés dont les noms, ainsi que le nombre de parts détenues par chacun d'eux, figurent sur la liste de présence ci-annexée.

La Présidente expose que les membres du bureau ont constaté :

1. que la liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal indique que les associés valablement représentés forment le quorum requis par l'article 33 des statuts ;
2. que les parts sociales étant nominatives, les associés ont été convoqués uniquement par courrier adressé dans les délais statutaires contenant l'ordre du jour ;
3. que les associés se sont conformés à l'article 27 des statuts.

qu'en conséquence, la présente Assemblée peut valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour suivants :

1. Evaluation annuelle du plan stratégique 2017-2019 ;
2. Fixation des rémunérations des mandataires sur recommandation du Comité de rémunération.

Ces faits exposés sont reconnus exacts.

L'Assemblée aborde les points mis à de l'ordre du jour :

1. Evaluation annuelle du plan stratégique 2017-2019

L'évaluation annuelle du plan stratégique est exposée en séance.

Après quoi, mise aux voix par Madame la Présidente, cette résolution est adoptée à l'unanimité étant précisé que les abstentions n'impactent pas le calcul des majorités

2. Fixation des rémunérations des mandataires sur recommandation du Comité de rémunération

Après présentation des critères fixés par l'annexe 1 du CDLD et repris ci-dessous :

- Population couverte au 1er janvier 2018 : 437.008 habitants (Province du Brabant wallon + Braine-le-Comte + Ecaussinnes + Lincenx), soit un score de 0,75 ;
- Chiffre d'affaires 2017 : 13.350.704,3 €, soit un score de 0,5 ;
- Personnel occupé en ETP : 1, soit un score de 0,25.

L'Assemblée approuve la fixation des rémunérations des mandataires comme suit :

En ce qui concerne la Présidence :

Il est recommandé qu'elle perçoive une rémunération annuelle brute et unique pour l'exercice de ses fonctions. Celle-ci est fixée à 11.426,94 € brut/an (indice pivot 138,01 du 1^{er} janvier 1990).

En ce qui concerne la Vice-présidence :

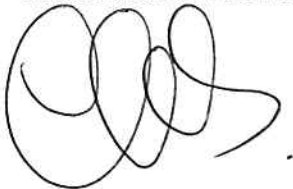
Il est recommandé que celle-ci corresponde à 50% du montant attribué à la Présidence, soit 5.713,47,80 € brut/an (indice pivot 138,01 du 1^{er} janvier 1990).

En ce qui concerne la fixation des rémunérations, mise aux voix par Madame la Présidente, cette résolution est adoptée à l'unanimité étant précisé que les abstentions n'impactent pas le calcul des majorités.

* * *

La séance est levée à 18 h 33, après lecture du procès-verbal, celui-ci étant signé par les membres du bureau et par les titulaires de parts ou leurs mandataires qui le souhaitent.

La Secrétaire de séance,



Les Scrutateurs,



La Présidente,



LISTE DE PRESENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE - IPFBW 27 novembre 2018

Nom des délégués avec le nombre de parts

	1	2	3	4	5
BEAUVECHAIN	93.125	WIAUX Brigitte	FRANCOIS Pierre	GOES Benjamin	ROUÏGET Lionel
BRAINE-L'ALLEUD	229.387	Benoît THOMAS	DUTRY Willy	PELEUVY Baudouin	STORDEUR Jacques
BRAINE-LE-CHATEAU	44.608	LACROIX Stéphane	FAUCONNIER Alain	THIRY Guillaume	VAN HUMBECK Jean-Luc
BRAINE-LE-COMTE	86.191	PAPLEUX Ludvine	VAN BOCKESTAL Annick	VASTERSAEGHER Charles	DECORT Karina
CHASTRE	4.306	HENKART Thierry	CORDON Michel	DEMELENNE Françoise	CARDOEN Frédéric
CHAUMONT-GISTOUX	37.533	LANDRAIN Pierre	MERTENS Luc	GAUTHIER Luc	AUBECCQ Bérange
COURT-ST-ETIENNE	45.942	JAUMOTTE Jean-Christophe	GOBLET d'ALVIELLA Michaël	FORTIN Didier	RAVET Stéphane
ECAUSSINNES	53.563	BROGNON Philippe	SIRAULT Eric	ROSSIGNOL Bernard	CARLIER Vinciane
GENAPPE	72.246	HAYET Christophe	DE GROODE Aline	MITSCH Jean-François	LECLERCQ Jérôme



LISTE DE PRESENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE - IPFBW 27 novembre 2018

Nom des délégués avec le nombre de parts

Communes	Nbre parts	1	2	3	4	5
ORP-JAUCHE	35.901	SOMME Alain	GASIAUX Julien	GYSEMBERGH Robert	VRANCKX Emmanuel	AGAPITOS Sophie
OTTIGNIES-LLN	227.487	JOACHIM Isabelle	MISENGA BANYINGELA Monique	COULIBALI Fatou	LIETAR Bernard	OTLET Jacques
PERWEZ	3.091	CAMBRON Carl	JANDRAIN Michel	FAEUR Raymond	DURIE Christian	de BETHUNE HESDIGNEUL Charles
RAMILLIES	27.413	DOMBRET Michaël	SMITS Emile	LOPPE Marthe	DELVEAUX Cédric	GODFURNON Laurent
REBECCQ	54.815	LEGASSE Dimitri	DENIMAL Jean-Paul	DEMOL Axel	MARCHETTI Marino	DESCHAMPS André
RIXENSART	171.659	LEMAIRE François	GARNY Vincent	LEONARD Valérie	PIRART Gaëtan	BUNTINX Bernard
TUBIZE	151.050	BORREMANNS Henri	LECLERCQ-HANNON Guy	ANTHOINE Pierre	LANGENDRIES Benoît	ZOCASTELLO Jean-Marc
WALHAIN	33.982	LENGELE André	FLAHAUT Raymond	MARTIN Philippe	SULET Jean-Marie	PRAIL Jules
WATERLOO	208.946	VANDER CRUYSEN Yves	TUMELAIRE Cédric	VERDIN Etienne	LEMAN-BRABANT Céline	TOUJIMI BENJELLOUN Jadj
WAVRE	45.074	BOUCHER Pierre	DEMORTIER Nathalie	MASSON Anne	NASSIRI Moon	QUIBUS Freddy
TOTAL	2.244.139					

LISTE DE PRESENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE - IPFBW 27 novembre 2018

Nom des délégués avec le nombre de parts

Communes	Nbre parts	1 2 3 4 5				
GREZ-DOICEAU	54.141	DEVIERE Michel	JONCKERS Michel	TOLLET Pascal	CORDIER Nicolas	WYCKMANS Louis
HELECINE	5.935	HENRIOLLE Philippe	KAISIN Dominique	MAHO Hervé	CLOOTS Rudi	BRIEVEN Chantal
INCOURT	27	LETELIER José	BEAUMONT Jean-Pierre	DEGUELDRE Lucette	FLAMAND Muriel	RUELLE André
ITTRE	33.064	CAYPHAS Jean-Paul	WYNS Thierry	PEETERBROECK Françoise	DEBRULLE Claude	LATINIS Corine
JODOIGNE	54.524	KALUT Valérie	DEBROEK Olivier	GAZIAUX Roland	INGELS Marcel	HAGNOUL René
LA HULPE	65.895	BOUDRY Thibault	CAUSTUR Dorothée	REHAR Rachida	PLEECK Michel	DELHAYE-MESSENS Chantal
LASNE	72.673	DEMEURE Serge	MATAIGNE Roger	PIRLOT de CORBION Chantal	NOLET de BRAUWERE van STEELAND	CAPAERT Edouard
LINCENT	11.431	MAGNERY Louise	DALOZE Etienne	DOGUET David	Damien WINANDY	VERMEULEN Joseph
MONT-SAINT-GUIBERT	38.055	BOUCHE Patrick	DEHAUT Sophie	ESGAIN Nicolas	BREUER Julien	PAESMANS Christel
NIVELLES	282.075	HANSE Vinciane	GIROUL Benoît	THEYS Claudine	SAUTIER Amandine	



Administration communale

Place communale, 3

1320 BEAUVECHAIN

Louvain-la-Neuve, le 17 octobre 2018.

Nos réf.: FR/SG/CL/20181127 CONVO AG
010 87 21 04 – sarah.gillard@ipfbw.be

Mesdames,
Messieurs,

Convocation à l'Assemblée générale statutaire du 27 novembre 2018

Le Conseil d'administration a l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée générale statutaire de l'Intercommunale IPFBW qui se tiendra :

**Le mardi 27 novembre 2018 à 18h00 au siège social de Louvain-la-Neuve
(Avenue Jean Monnet, 2)**

Ordre du jour

1. Evaluation annuelle du plan stratégique 2017-2019 ;
2. Recommandation du Comité de rémunération.

La documentation d'usage relative à l'ordre du jour ainsi qu'une note de synthèse sont jointes en annexe.

En vertu de l'article 27 des statuts, chaque représentant des titulaires de parts sociales doit être porteur d'un mandat valable.

Nous vous demandons de bien vouloir transmettre la présente convocation aux délégués désignés par votre Conseil communal afin qu'ils puissent valablement vous représenter à l'Assemblée générale.

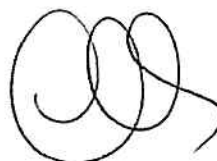
Dans le but de renforcer le rôle des communes dans l'intercommunale, l'article L1523-12 de ce Code impose aux délégués communaux présents à l'Assemblée de rapporter, chaque fois que le Conseil communal se prononce, la proportion des votes intervenus au sein de celui-ci.

Pour donner effet à cette volonté du législateur, votre Conseil se prononcera préalablement sur les points portés à l'ordre du jour de notre Assemblée, sa délibération devant parvenir au Secrétariat de notre intercommunale avant le 20 novembre 2018.

Conformément à l'article L1523-13 § 1, alinéas 4 et 5, du CDLD, nous signalons que la séance de cette Assemblée générale est ouverte à toutes personnes domiciliées sur le territoire d'une commune associée.

Nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de toute notre considération.

Pour le Conseil d'administration,



Chr. LEBRUN
Secrétaire

